

LOI N° 2017/016 DU 20 DEC 2017

**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER LE
PROTOCOLE A L'ACTE CONSTITUTIF DE L'UNION AFRICAINE
RELATIF AU PARLEMENT PANAFRICAIN, ADOPTE LE 27 JUIN
2014 A MALABO (GUINEE EQUATORIALE)**



*Le Parlement a délibéré et adopté, le Président
de la République promulgue la loi dont la teneur
suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier le Protocole à l'Acte Constitutif de l'Union Africaine relatif au Parlement Panafricain, adopté le 27 juin 2014 à Malabo (Guinée Equatoriale).

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 20 DEC 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

